PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-186-23-01

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté le règlement no 2016-186-23-01 intitulé : « Règlement no 2016-186-23-01 amendant le règlement no 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offertes » lors de sa séance ordinaire du 14 août 2023, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objectif de modifier tarification pour les différents bacs pour la collecte des matières résiduelles n'a pas été révisée depuis plusieurs années.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 24 août 2023

Hughes Ménard,

Directeur général et secrétaire-trésorier